



ANNEXE

3

# LES DONNÉES ÉCONOMIQUES

**Factures et tarifs**

Le bilan de la commande publique

Le compte administratif

Les comptes du SEDIF commentés

Le budget consolidé du service de l'eau

## Factures et tarifs en 2026

# Les 3 principaux types d'abonnements:

## Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026



Part Fixe

Trois tarifs principaux<sup>(1)</sup> peuvent être appliqués:

- **le tarif général;**
- **le tarif grande consommation,** proposé aux abonnés dont la consommation est égale ou supérieure à 15 m<sup>3</sup> d'eau par jour;
- **le tarif multi-habitat,** destiné à l'habitat collectif non doté de compteurs individualisés. Il est proposé sur option aux immeubles d'habitation collectifs sans condition de consommation. Son but est de permettre à chaque foyer résident en habitat collectif de bénéficier d'un tarif fixé au tarif général pour les 180 premiers mètres cubes consommés dans l'année.

Les trois tarifs comportent une part fixe ainsi qu'une part variable:

- **la part fixe** correspond à l'abonnement trimestriel et est versée directement au délégataire, Franciliane. L'abonnement est dû pour chaque point d'eau équipé d'un compteur, sans préjuger du niveau de la consommation. Il contribue aux frais fixes du service. Il varie en fonction du diamètre du compteur.
- **la part variable,** en fonction du volume consommé, est décomposée en deux parties:
  - ↳ la part SEDIF, fixée par les délégués des 133 communes composant le Comité syndical, est destinée à financer les grands investissements du service public de l'eau.
  - ↳ la part délégataire est versée à Franciliane, qui assume l'exploitation du service public de l'eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elle est fixée contractuellement. Elle permet au délégataire d'assumer les missions qui lui sont confiées dans le cadre du contrat de concession.

(1) Il existe également deux autres tarifs particuliers: le tarif « voirie et fontaines publiques » et le tarif « secours incendie ». Par ailleurs, la fourniture d'eau temporaire, les abonnements pour fourniture d'eau mobile et les abonnements droit d'accès à l'eau sont facturés au tarif général.

**Tarif général****ABONNEMENT GÉNÉRAL**

5,88 € H.T. par trimestre pour un compteur de 15 mm (le plus courant)

+

Parts variables proportionnelles au volume consommé

**PART SEDIF**0,53 € par m<sup>3</sup>

+

**PART DÉLÉGATAIRE**

2 tranches de consommation:

- 0,7551 € par m<sup>3</sup> pour la tranche 1 (de 0 à 180 m<sup>3</sup>)
- 1,1632 € par m<sup>3</sup> pour la tranche 2 (au-delà de 180 m<sup>3</sup>)

**Factures et tarifs**

- Le bilan de la commande publique
- Le compte administratif
- Les comptes du SEDIF commentés
- Le budget consolidé du service de l'eau

**Tarif grande consommation**



*Part Fixe*

**ABONNEMENT GÉNÉRAL**

En fonction du diamètre du compteur



**ABONNEMENT COMPLÉMENTAIRE**

299,37 € H.T. / trimestre



*Parts variables proportionnelles au volume consommé*

**PART SEDIF**

Selon 8 tranches de consommation, de 0,53 € à 0,2256 € par m<sup>3</sup>



**PART DÉLÉGATAIRE**

Selon 8 tranches de consommation, de 1,1632 € à 0,4952 € par m<sup>3</sup>

**Tarif multi-habitat**



*Part Fixe*

**ABONNEMENT GÉNÉRAL**

En fonction du diamètre du compteur



**ABONNEMENT COMPLÉMENTAIRE**

Abonnement au prix d'un compteur de 15 mm (5,88 € H.T.) × nombre de logement



*Parts variables proportionnelles au volume consommé*

**PART SEDIF**

0,53 € par m<sup>3</sup>



**PART DÉLÉGATAIRE**

2 tranches de consommation :

- 0,7551 € par m<sup>3</sup> pour la tranche 1 (de 0 à nombre de logement × 180 m<sup>3</sup>)
- 1,1632 € par m<sup>3</sup> pour la tranche 2 (au-delà)

Factures et tarifs

**Le bilan de la commande publique**

Le compte administratif

Les comptes du SEDIF commentés

Le budget consolidé du service de l'eau

## Bilan de la commande publique et des indicateurs SPASER

# *Une commande publique durable qui se poursuit*

En 2025, le SEDIF a recensé 29 marchés ou accords-cadres d'un montant supérieur à 40 000 € H.T., couvrant ses besoins tant en fonctionnement qu'en investissement.

### Les accords-cadres pluriannuels les plus notables notifiés en 2025 sont :

- Prestations de Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) sur les opérations du SEDIF (2 lots);
- Prestations de contrôle technique sur les opérations d'investissement du SEDIF;
- Déconnexion physique des réseaux du SEDIF de 9 communes de GOSB (3 lots);
- Renouvellement du DN Méry Frépillon;
- Renouvellement d'un feeder DN400 Villiers-sur-Marne et Champigny-sur-Marne.

### Quelques chiffres sur la visibilité du SEDIF

- Plus de 80 consultations ont été mises en ligne en 2025;
- 264 dépôts électroniques ont été effectués (contre 219 en 2024) par des opérateurs économiques sur le profil acheteur;
- Une relative baisse des téléchargements est enregistrée avec 3 180 retraits effectués cette année contre 3 421 téléchargements en 2024;
- En moyenne, une consultation est téléchargée 37 fois et elle reçoit au moins 4 offres.

### La Commission d'appel d'offres

En 2025, la Commission d'appel d'offres s'est réunie 9 fois, en présentiel et en visioconférence. Elle a attribué 13 marchés supérieurs à 1 million d'euros, a donné un avis pour l'attribution de 4 marchés subséquents et pour la signature de 9 avenants.

### Premiers indicateurs du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Avec l'adoption de son SPASER en juin 2024 par le Comité syndical, le SEDIF s'est doté d'une politique achat responsable ambitieuse autour de quatre axes :

- la prise en compte du changement climatique,
- la nécessité d'agir pour une commande publique solidaire et inclusive,
- le développement de la performance achat,
- l'investissement dans l'avenir (innovation).

Les premiers indicateurs du SPASER sont désormais disponibles.

29 marchés ou accords-cadres notifiés pour un montant de

**93 931 918 € H.T.**

Factures et tarifs

**Le bilan de la commande publique**

Le compte administratif

Les comptes du SEDIF commentés

Le budget consolidé du service de l'eau

## Bilan de la commande publique et des indicateurs SPASER

# *Une commande publique durable qui se poursuit*

Les 3 indicateurs «achat durable» 2025					
Part en nombre et en montant des marchés notifiés du SEDIF intégrant un critère et/ou une clause en lien avec une dimension environnementale		Part en nombre et en montant des marchés notifiés du SEDIF intégrant un critère et/ou une clause en lien avec une dimension sociale		Part en nombre et en montant des marchés réservés notifiés par le SEDIF	
Nombre	Montant € H.T.	Nombre	Montant € H.T.	Nombre	Montant € H.T.
17 soit 59 %	82 036 918 soit 87 %	10 soit 34 %	40 025 930 soit 43 %	1	328

*marché inférieur  
au seuil de  
publicité et mise  
en concurrence*

Suivi des indicateurs SPASER 2025	
Nombre de marchés notifiés avec une clause « mesure des émissions carbone »	6 marchés de travaux notifiés pour un montant de 44 268 421 € H.T.
Part de travaux réalisés selon la technique sans tranchée (TST) et part d'utilisation de fonte recyclée dans les marchés Canalisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de distribution: 15,83 % TST et 97,88 % de fonte recyclée</li> <li>• Travaux de feeders: 24 % TST et 0 % de fonte recyclée</li> </ul>
Nombre de marchés ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité sociale	33
Nombre d'heures d'insertion réalisées	1 284 heures
Nombre de marchés réservés notifiés	1
Part en nombre de marchés notifiés comprenant des considérations sociales hors clauses d'insertion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 34 %</li> <li>• 3 marchés notifiés comprenaient à la fois une clause sociale d'insertion et d'autres considérations sociales</li> </ul>
Nombre d'agents formés aux achats durables	71
Communication annuelle sur les indicateurs du SPASER	Rapport annuel d'activité du SEDIF
Nombre de marchés à enjeux de développement durable défini lors de la programmation	20/68
Communiquer sur la programmation des achats aux opérateurs économiques	Juillet et décembre 2025

Factures et tarifs

Le bilan de la commande publique

**Le compte administratif**

Les comptes du SEDIF commentés

Le budget consolidé du service de l'eau

# Le compte administratif 2025

Le CA enregistre l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'exercice 2025.

## Section d'exploitation

Dépenses en M€	2025	2024	2025	Variation
Charges à caractère général	26,98	28,97	13,01	-55 %
Frais d'administration générale et relations publiques	8,18	8,53	8,55	0 %
Frais d'études générales <sup>(1)</sup>	0,86	0,77	0,46	-40 %
Rémunération du délégataire <sup>(2)</sup>	17,47	19,10	–	NS
Frais de contrôle de la délégation <sup>(3)</sup>	0,47	0,57	0,58	3 %
Redevance performance eau potable <sup>(4)</sup>	–	–	3,41	NS
Charges de personnel et frais assimilés	8,54	8,99	9,52	6 %
Provisions et garanties impayés <sup>(5)</sup>	0,31	4,00	3,51	-12 %
Charges financières <sup>(6)</sup>	2,32	3,37	2,53	-25 %
Programme solidarité eau <sup>(7)</sup>	2,11	2,25	2,19	-3 %
Charges exceptionnelles et autres charges <sup>(8)</sup>	7,47	3,76	4,89	30 %
Dotation aux amortissements et opérations d'ordre <sup>(9)</sup>	75,66	77,06	83,65	9 %
<b>Total (A)</b>	<b>123,40</b>	<b>128,39</b>	<b>119,31</b>	<b>-7 %</b>
Reste à réaliser à reporter (B) <sup>(10)</sup>	5,15	3,56	4,49	

Le nouveau contrat de délégation ne requiert plus l'inscription des flux de résultat et de rémunération du délégataire dans les comptes du SEDIF

Recettes en M€	2025	2024	2024	Variation
Produits de vente d'eau <sup>(11)</sup>	101,09	102,29	145,50	NS
Produits de vente d'eau aux abonnés	99,62	96,51	120,40	NS
Produits de vente d'eau en gros	1,46	5,98	25,10	NS
Redevance performance eau potable <sup>(4)</sup>	–	–	3,41	NS
Versements contractuels du délégataire <sup>(12)</sup>	22,99	33,93	–	NS
Produits spécifiques liés à la sortie des EPT <sup>(13)</sup>	9,64	1,37	0,09	-93 %
Autres subventions d'exploitation <sup>(14)</sup>	0,06	0,17	0,15	-14 %
Pénalités contractuelles et autres produits <sup>(15)</sup>	1,42	0,63	3,45	450 %
Cessions d'actifs <sup>(16)</sup>	0,51	1,56	–	NS
Aide du fond de soutien <sup>(17)</sup>	0,04	0,04	0,04	0 %
Reversement quote-part de dette EPT sortants <sup>(18)</sup>	0,11	0,25	0,15	-50 %
Reprise de provision <sup>(19)</sup>	–	0,04	3,51	NS
Quote-part subventions investissement <sup>(20)</sup>	2,96	2,61	2,58	-1 %
<b>Total (C)</b>	<b>138,82</b>	<b>142,90</b>	<b>158,86</b>	<b>11 %</b>
Report du résultat n-1 sur n (D)	4,64	19,58	18,78	
<b>Résultat cumulé de la section d'exploitation (E=C+D-A-B)</b>	<b>14,91</b>	<b>30,53</b>	<b>53,84</b>	<b>NS</b>

Le passage à une stricte comptabilité d'engagement des produits sur l'exercice en lieu et place d'une comptabilité de caisse rend l'évolution non significative.

Le nouveau contrat de délégation ne requiert plus l'inscription des flux de résultat et de rémunération du délégataire dans les comptes du SEDIF.

La variation n'est pas significative du fait de la modification intervenue dans la comptabilisation des produits rattachés à l'exercice.

(1) Chap. 011 – Compte 617

(2) Chap. 011 – Compte 6288

(3) Chap. 011 – Compte 6226

Direction du contrôle de la concession

(4) Chap. 011 – Compte 63712 en dépenses

Chap. 70 – Compte 70128 en recettes

(5) Chap. 68 et 65 – Compte 6588

Direction du contrôle de la concession

(6) Chap. 66 – Intérêts de la dette

(7) Chap. 67 – Compte 6743 Mission Solidarité Eau

(8) Chap. 67 – Hors Solidarité Eau

Chap. 65 – Hors 6588 Direction du contrôle

de la concession

(9) Chap. 042

(10) Reports de crédits N+1

(11) Chap. 70 – Hors reversement du résultat par le délégataire sortant

(12) Chap. 70 – Reversement du résultat courant avant impôt par le délégataire sortant

(13) Chap. 70 – Compte 7068

Chap. 77 – Produits spécifiques

(14) Chap. 74

(15) Chap. 77, 75 et 013

(16) Chap. 77 – Compte 775

(17) Chap. 76 – Compte 7681

(18) Chap. 76 – Compte 7688

(19) Chap. 78

(20) Chap. 040

Factures et tarifs

Le bilan de la commande publique

**Le compte administratif**

Les comptes du SEDIF commentés

Le budget consolidé du service de l'eau

# Le compte administratif 2025

Le CA enregistre l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'exercice 2025.

## Section d'investissement

Dépenses en M€	2025	2024	2025	Variation
Immobilisations hors AP <sup>(1)</sup>	2,04	2,90	0,88	-70 %
Immobilisations en AP (PPI) <sup>(2)</sup>	88,60	92,48	103,13	12 %
Usines, réservoirs et sites distants	35,55	36,60	36,97	1 %
Canalisations, opérations tiers et réseaux de transport	47,57	52,28	61,46	ns
Sectorisation, système d'information, autres	5,48	3,60	4,70	31 %
Remboursement AESN <sup>(3)</sup>	8,33	7,09	6,20	NS
Remboursement de la dette en capital	15,54	17,03	16,14	-5 %
Immobilisations financières, dotations financières <sup>(4)</sup>	0,39	2,76	2,92	6 %
Quote-part subventions et opérations d'ordre <sup>(5)</sup>	8,16	17,53	8,94	-49 %
<b>Total (F)</b>	<b>123,07</b>	<b>139,79</b>	<b>138,21</b>	<b>-1 %</b>
Reste à réaliser à reporter (G) <sup>(10)</sup>	-	0,47	0,07	
<b>Report du résultat de la section d'investissement n-1 sur n (J)</b>	-	-	14,84	

Recettes en M€	2025	2024	2024	Variation
Reprise du résultat d'exploitation n-1 <sup>(6)</sup>	-	-	13,88	NS
Provisions réglementées <sup>(7)</sup>	0,03	0,49	1,43	194 %
Subventions d'investissement <sup>(8)</sup>	7,27	7,86	6,68	-15 %
Emprunts et dettes assimilées <sup>(9)</sup>	34,00	-	10,00	NS
Reversement quote-part de dette EPT <sup>(10)</sup>	1,72	4,34	1,83	-58 %
Autres	0,09	0,06	0,00	ns
Amortissement des immobilisations et opérations d'ordre <sup>(5)</sup>	80,86	91,98	90,01	-2 %
<b>Total (H)</b>	<b>123,97</b>	<b>104,72</b>	<b>123,83</b>	<b>18 %</b>
Reste à réaliser à reporter (I) <sup>(10)</sup>	-	-	-	
<b>Report du résultat de la section d'investissement n-1 sur n<sup>(11)</sup></b>	19,33	20,23	-	
<b>Résultat cumulé de la section d'investissement (K=H-J-F-G)</b>	20,23	-15,51	-29,29	91 %
<b>Résultat net de clôture (K+E)</b>	35,15	15,22	24,55	NS

(1) Chap. Budgétaires 20 et 21

(2) Chap. Érigés en opérations d'équipement et pilotés en AP/CP

(3) Chap. 16 – Compte 1678

(4) Chap. 10 et Chap. 27 comprenant déconnexion EPT et indemnités délégataire

(5) Chap. d'ordre budgétaire 040 et 041

(6) Compte 1068

(7) Compte 1064

(8) Chap. 13

(9) Chap. 16

(10) Chap. 27

(11) Compte 002

Factures et tarifs

Le bilan de la commande publique

Le compte administratif

**Les comptes du SEDIF commentés**

Le budget consolidé du service de l'eau

# Les comptes du SEDIF commentés

## Recettes de fonctionnement



## Dépenses de fonctionnement



L'épargne brute est le solde restant, une fois payées les dépenses réelles de fonctionnement, y compris intérêts d'emprunts, à l'aide des recettes de fonctionnement. Le SEDIF n'assume pas un rôle d'exploitant mais celui de gestionnaire de patrimoine. Son épargne brute est donc très importante, contrairement aux communes dont le budget porte essentiellement sur leurs dépenses de fonctionnement.

Ratios	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Épargne brute	101,34 M€	93,56 M€	90,27 M€	79,62 M€	88,12 M€	88,95 M€	120,63 M€
Épargne nette	64,96 M€	71,91 M€	68,82 M€	57,52 M€	64,25 M€	64,83 M€	98,29 M€
Taux d'épargne	71 %	70 %	69 %	61 %	65 %	63 %	77 %
Endettement en fin d'année	179,61 M€	172,28 M€	160,97 M€	183,31 M€	193,44 M€	169,31 M€	156,97 M€
Capacité de désendettement	1,8 ans	1,8 ans	1,8 ans	2,3 ans	2,2 ans	1,9 ans	1,3 ans

La capacité de désendettement est un ratio théorique: elle permet de mesurer en combien d'années le SEDIF rembourserait la totalité de son endettement s'il y consacrait toute son épargne et cessait donc tout investissement nouveau. Cette capacité est structurellement excellente pour le SEDIF, qui porte une mission de gestionnaire de patrimoine contrairement au budget classique d'une commune qui porte essentiellement sur le fonctionnement courant des services.

Factures et tarifs

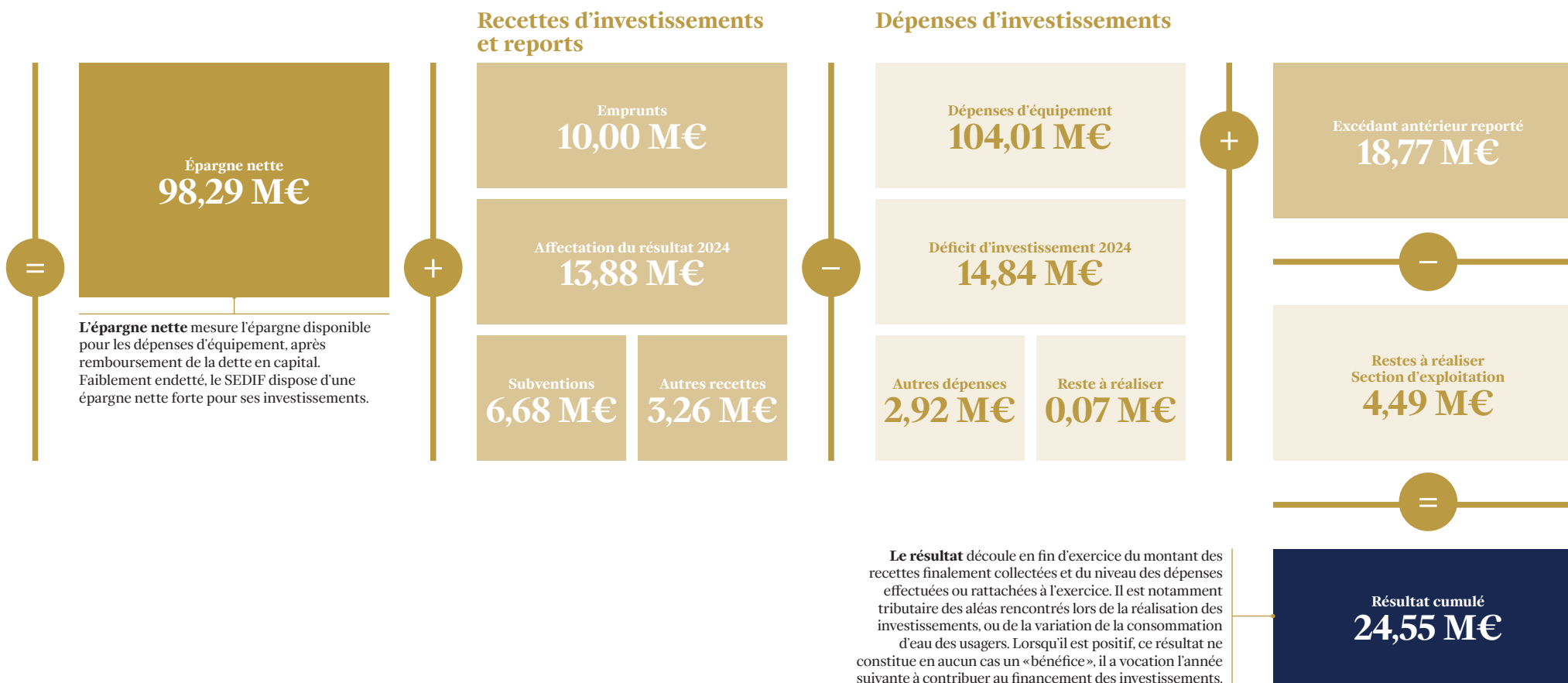
Le bilan de la commande publique

Le compte administratif

**Les comptes du SEDIF commentés**

Le budget consolidé du service de l'eau

## Les comptes du SEDIF commentés



Factures et tarifs

Le bilan de la commande publique

Le compte administratif

Les comptes du SEDIF commentés

**Le budget consolidé du service de l'eau**

## *Le budget consolidé 2025 du service public de l'eau*

Les principales évolutions sur les postes de recette du budget consolidé concernent :

- L'augmentation sensible des prélèvements effectués au bénéfice des organismes publics, et notamment de l'AESN avec la réforme entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025;
- La hausse du produit des ventes d'eau aux abonnés et en gros aux services d'eau voisins, désormais intégralement comptabilisées sur l'exercice de consommation;
- La réalisation des études liées au projet de filières membranaires comptabilisées en production immobilisée;
- La légère progression du poste d'emprunt suite à un premier tirage auprès de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB);
- La baisse logique du résultat reporté dont une partie a permis l'autofinancement des investissements.

Recettes du service de l'eau en M€	2024	2025	Variation
Produits de vente d'eau	382,8	385,2	↗
Produits de vente d'eau aux abonnés	346,2	351,1	↗
Produits de vente d'eau en gros	36,6	34,1	↘
Redevances AESN, VNF et SGL	95,2	117,1	↗
Recettes sur travaux pour compte de tiers	25,1	16,2	↘
Prestations et ventes diverses	16,5	13,6	↘
Emprunts et subventions	8,0	16,9	↗
Contribution des EPT sortants	4,6	2,0	↘
Production immobilisée	–	80,0	↗
Autres recettes	31,0	11,6	↘
Report du résultat n-1 sur n	40,3	34,1	↘
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>603,5</b>	<b>676,7</b>	<b>↗</b>

Factures et tarifs

Le bilan de la commande publique

Le compte administratif

Les comptes du SEDIF commentés

**Le budget consolidé du service de l'eau**

## *Le budget consolidé 2025 du service public de l'eau*

Les principales évolutions sur les postes de dépense du budget consolidé concernent :

- Des investissements en nette progression conformément aux ambitions affichées du service;
- L'absence de comptabilisation de la rémunération du délégataire suite à l'adoption du nouveau contrat;
- La hausse des charges externes supportées par le nouveau délégataire.

Dépenses du service de l'eau en M€	2024	2025	Variation
Investissement du service	126,1	186,4	↗
Service de la dette	27,5	27,2	↘
Achats d'eau en gros	2,4	3,4	↗
Autres achats	57,1	48,6	↘
Charges externes	117,5	141,9	↗
Charges de personnel d'exploitation	97,2	97,2	↘
Redevances AESN, VNF et SGL	94,5	117,4	↗
Versement aux EPT	2,8	1,7	↘
Impôts, taxes et autres charges	36,8	12,9	↘
Dotations aux provisions	20,9	15,8	↘
Rémunération du délégataire après pénalités	16,8	0,0	↘
Résultat du budget consolidé	3,9	24,2	↗
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>603,5</b>	<b>676,7</b>	<b>↗</b>

Factures et tarifs

Le bilan de la commande publique

**Le compte administratif**

Les comptes du SEDIF commentés

Le budget consolidé du service de l'eau

## *L'annexe environnementale du compte administratif*

L'article 191 de la loi de finances initiale pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au compte administratif (CA) des collectivités territoriales présentant une évaluation de l'impact des dépenses d'investissement locales sur les six objectifs environnementaux énoncés au Règlement dit « Taxonomie » de l'Union européenne.

Dans ce cadre, le SEDIF doit évaluer l'impact de ses dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2025, dans un premier temps, sur les seuls objectifs n°1 « *Atténuation du changement climatique* » et n°6 « *Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes* ».

### **Objectif 1 – Atténuation du changement climatique**

Pour l'évaluation d'impact sur cet objectif, en l'absence de méthodologie adéquate proposée par l'État, le SEDIF a développé un cadre d'analyse adapté à ses investissements spécifiques que sont, d'une part, la construction et la rénovation d'ouvrages de production et de stockage d'eau potable et d'autre part, la construction et le renouvellement de canalisations de distribution et de transport.

### **Objectif 6 – Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes**

Pour l'évaluation d'impact sur cet objectif, le SEDIF s'est appuyé sur la méthodologie proposée par l'État (Commissariat général au développement durable – CGDD).

Dès le compte financier unique produit en 2028, cette évaluation devra être étendue aux quatre autres objectifs environnementaux que sont l'*Adaptation au changement climatique*, la *Protection des ressources en eau*, la *Transition vers une économie circulaire* et la *Prévention et contrôle de la pollution*.

Dans cette perspective, le SEDIF participe au groupe de travail organisé par l'État (CGDD) pour le développement de méthodes d'évaluation adaptées aux dépenses des services publics de l'eau potable.